

## PROCÈS-VERBAL

### Conseil Municipal du 22 décembre 2025 (9h30)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance extraordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion extraordinaire a été envoyée à chaque élu le 18 décembre 2025 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-11 et L.2121-12).

Étaient présents : Mme BERNARD Christine, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. BRUNET Élisée, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, M. FAVAUDON Dominique et M. MONNEREAU Patrick.

Étaient absents excusés : Mme DURAND Claudine (pouvoir à M. BLANCKAERT), Mme GATHIER Régine (pouvoir à M. CHEVRIER), M. LOGRADO Carlos (pouvoir à M. MONNEREAU), M. MOULUN Frédéric (pouvoir à M. BRUNET) et M. RENARD Roger

Nombre de conseillers en exercice : 13      Présents : 8      Votants : 12

Assistait à la réunion : Mme Angélique MARTIN, Secrétaire Générale.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Didier BLANCKAERT.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal
2. FINANCES LOCALES – Budget de la Commune – Décision modificative n°3 du budget principal

#### **01 – Validation du caractère d'urgence de la convocation du conseil municipal**

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriale une convocation du conseil municipal a été envoyée en date du 18 décembre 2025 et que l'urgence de cette réunion tient à la nécessité de délibérer sur une décision modificative du budget principal avant le 31 décembre 2025, le conseil municipal :

- **VALIDE** la procédure d'urgence de convocation du conseil municipal.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE		Voix	
ABSTENTION		Voix	
NPPV			

#### **02 – FINANCES LOCALES – Budget de la Commune – Décision modificative n°3 du budget principal**

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°3 portant ajustements des crédits budgétaires 2025 comme suit :

##### *Investissement*

##### *Dépenses*

Article (Chap) - Opération	Dépenses	Montant
023 – Virement à la section d'investissement		5115,00
13911 (040) – Etat et établissement nationaux		250,00
13913 (040) – Département		2793,00
139151 (040) – GFP de rattachement		2072,00
	Total dépenses:	10230,00

Fonctionnement

<i>Recettes</i>		
<i>Article (Chap)</i>		<i>Montant</i>
021 – Virement de la section de fonctionnement		5115,00
777 – Quote-part des subv. d'inv. transf. au cpte de résul.		5115,00
	<b>Total recettes:</b>	<b>10230,00</b>

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

<b>Adopté par</b>	<b>12</b>	<b>Voix</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Présents ou représentés</b>	<b>12</b>	<b>Voix</b>	
<b>Exprimés</b>	<b>12</b>	<b>Voix</b>	
<b>POUR</b>	<b>12</b>	<b>Voix</b>	
<b>CONTRE</b>			
<b>ABSTENTION</b>			
<b>NPPV</b>			

Levée de séance : 9h35

Le secrétaire de séance

M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 6 FEV. 2026